

Edito

Avec cet avant-dernier numéro de l'année, nous revenons sur le mois de septembre lors des Journées du Patrimoine et le forum des associations. Nous nous tournons aussi vers l'hiver avec la terrible année 1709 et la légende du Puits d'Enfer. Sanctus Maixentus, c'est aussi le passé sportif de la ville, les cloches de l'ancien temple, un voyage à Niort, des archives insolites et des mots croisés.

Christelle et Benoit Sancé



Forum des associations à Saint-Maixent-l'Ecole le 6 septembre 2025

SOMMAIRE

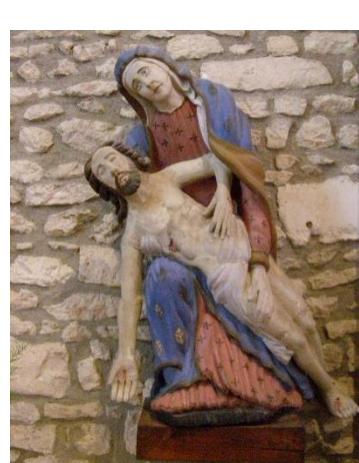
- Puits d'Enfer..., mais où sont passés le paysan, les bœufs et la charrette...,* FREDERIC DUMERCHAT
- Une seule cloche pour deux clochers,* MICHAEL McGOWAN
- Le sport à Saint-Maixent,* CHRISTELLE NORDEY-SANCE
- Le grand hiver 1709 dans le Haut-Val-de-Sèvre,* BENOIT SANCE
- Guerre scolaire et arbitrage municipal à Niort au milieu du XIX^e siècle,* JOCELYNE CATHELINEAU
- Quand les vélocipèdes sillonnaient Saint-Maixent*
- Les travaux au local, AG Val de Sèvre Généalogie*
- A travers les actes : le viager*
- Enigme*
- Mots croisés*
- Les journées du patrimoine*
- Le conférence du BRHAM*

**Conférences**

Vendredi 7 novembre 2025

Société historique de Parthenay et Pays de Gâtine

Des Madonnes et des Pietà en Gâtine, par Maria Cavaillès



Mercredi 19 novembre 2025

Société historique et scientifique des Deux-Sèvres

Ernest Péronchon et la Petite église, l'histoire au service de la littérature, par Pascal Hérault



*Puits d'Enfer ... mais où sont donc passés le paysan,
les bœufs et la charrette ...*

*Poé d'Enfer ... mé vuore élo dun qu' l'sant passai le paesan, lès
beù pi la charète et la chartaie de fén ...*



Photographie Nelly Robert

Un endroit bien connu du Saint-Maixentais

Le Puits d'Enfer est un site naturel classé depuis 1927. Il fait partie de la commune d'Exireuil et le ruisseau qui le traverse porte le même nom. Ce dernier forme la limite entre trois communes voisines : Exireuil et Nanteuil, Saint-Maixent-L'École et Nanteuil. C'est un vallon très encaissé, environ 50 mètres, avec amas de rochers, une cascade, deux autres tout petits ruisseaux pouvant alimenter le Puits d'Enfer, affluent de la Sèvre niortaise. Ce dernier peut se transformer en petit « torrent » en cas de pluies violentes.

Le premier préfet des Deux-Sèvres, Claude-F.-É. Dupin mentionne l'endroit deux fois en 1804, dans son deuxième *Mémoire* sur le département. Il note les coteaux du « Puy d'Enfer », que l'on « admire », d'où jaillit une nappe d'eau qui tombe dans un gouffre, elle en ressort pour former un cours d'eau. Il rajoute : le « Puys d'Enfer » est une gorge de 25 mètres, il vante les rochers et la végétation qu'il détaille (Dupin, 2004 (1804), p. 88, 127). Le lieu devait impressionner depuis bien longtemps et était déjà très probablement un but de promenade.

Un petit tour à « Puits d'Enfer », sur le site des Archives municipales des Deux-Sèvres, permet de découvrir quelques documents, avant tout des cartes postales. Dès le XIX^e siècle on le photographie. On remarque qu'il n'est pas toujours un « Puits » mais peut être un « Puy », on verra pourquoi. La logique voudrait que ce soit bien sûr lui qui ait donné son nom à la petite rivière et non le contraire.

De nos jours, il est aménagé et doté d'un parcours que l'on doit à *Terra Aventura*. Sa flore particulière, ses arbres, son potentiel écologique rajoutent largement à son intérêt. Puisque on est en hauteur, sur un plateau, on a aussi une vue assez exceptionnelle sur les environs, la vallée de la Sèvre Niortaise et Saint-Maixent-L'École.

Faits divers ? Légende ?

Benoît Sancé (2025, p. 10) nous présente « Le Puits d'Enfer », à partir d'archives, pour des événements tragiques qui s'y sont déroulés. Un terrible orage l'a ravagé au XIX^e siècle, emportant un pont et affligeant de sérieux dégâts aux arbres, à la végétation et aux récoltes. On cultivait autour et il y eut un moulin. Après le désastre, des « voleurs » sont venus se servir. Au XVIII^e siècle, une affaire criminelle révèle qu'un homme assassiné aurait été jeté dans une « fosse du puits d'enfer ». Dans une autre affaire, une jeune femme, domestique chez un laboureur, est retrouvée noyée au pont de la Maladrerie. Elle aurait pu être victime d'un meurtre.

Il qualifie de « légende » la disparition dans le gouffre, qui peut se former dans le ruisseau en cas de fortes et brutales précipitations, d'un paysan avec bœufs et charrette lors d'un violent orage. C'était un dimanche et il rentrait son foin. Rien ne permet de vérifier la véracité de cette histoire qui n'a pas laissé de trace écrite. Alors fait divers ou légende ?

Sur le site de la mairie d'Exireuil (Puits d'Enfer) il est question d'une légende. Cela se serait peut-être produit « aux environs de l'an 1000 ... ». Il y a donc en effet déjà un fort doute sur la véracité d'un sinistre accident qui remonterait carrément à un millénaire.

Un paysan d'Exireuil avait délaissé la messe du dimanche pour aller chercher son foin dans une grange, à Nanteuil, en passant par le Puits d'Enfer. L'orage menaçait. À son retour, il se déchaîna accompagné de pluies diluviales. Son attelage passa près de la cascade, un bœuf glissa sur un rocher entraînant l'autre puis l'attelage, le foin et l'homme. Jamais rien ne fut jamais retrouvé. C'est la légende du « gouffre », un entonnoir peu profond dans le ruisseau, à l'apparence d'un puits. On disait que l'on pouvait aisément en sonder le fond sauf en période de pluie. A noter que l'église d'Exireuil n'existe plus depuis longtemps, il ne risquait donc pas d'y aller (ou alors l'histoire conservée est vraiment très ancienne) contrairement à celle de Nanteuil. D'après C. Dupin grâce au ruisseau du Puits d'Enfer, les terres autour d'Exireuil étaient abondamment cultivées, céréales bien sûr très présentes, il y eut donc un moulin tout près du site (Dupin, 1804, p. 88-89). Cultures et élevage sont toujours bien présents. Le foin de notre malheureux paysan est bien dans une logique économique.

On lit la même légende chez Maurice Poignat (1982, p. 92-94). Il se trompe de nom pour le ruisseau et fait part d'une anecdote sur les Saint-Maixentais qui se rendaient au Puits d'Enfer, anecdote qui serait présente dans le deuxième *Mémoire* (1804) de C. Dupin mais je ne l'ai pas trouvée.

Pourquoi une légende ?

Le lieu, on vient de le voir, n'a pas toujours été assimilé qu'à des souvenirs champêtres de ballades bucoliques ou de passage... compliqué quand même. On pourrait avoir le compte-rendu d'un terrible accident qui aurait transité à travers la mémoire collective des habitants vivant près du Puits. Mais cette dernière, pour un fait comme celui-là, ne peut pas remonter à de trop nombreux siècles. Elle est limitée s'il n'y a pas quelque chose qui apparaît dans l'écrit à un moment et qui peut aider à le perpétuer. Ce n'est pas le cas. Ceci dit le drame n'a rien de fondamentalement extraordinaire dans une époque qui pourrait n'être pas si lointaine.

La mention du foin est la petite touche réaliste. On le rentrait à la fin du printemps, au plus tard, période effectivement d'orages potentiels. Mais il est tout à fait étrange que l'on n'ait rien retrouvé puisqu'on apprend qu'on peut sonder le gouffre sans problème quand il ne pleut pas. Il est donc bien loin d'être si terrifiant tout le temps. Par contre on remarque assez fréquemment dans des rumeurs un détail, ou plus, qui n'est pas réaliste. Ce qui peut subsister quand des rumeurs deviennent légendes ; ce qui n'est pas du tout le cas pour toutes. Il y a un lien fort entre rumeur et légende. Et puis avant tout des récits de charrettes ou de carrosses qui disparaissent de la même manière, j'en ai huit seulement pour les Deux-Sèvres auxquelles je rajoute cinq histoires de cloches jetées dans l'eau mais qui continuent de sonner, bien après, encore une fois dans l'année, normalement à Noël. Ces narrations sont classées en tant que légendes. On dispose d'un énorme catalogue mondial de classement des légendes, y compris contemporaines, comme pour les contes. Il y a aussi les mêmes instruments de travail pour les mythes et les rumeurs. Ceci étant dit, évidemment, il faut que je le prouve en expliquant l'hypothèse de la légende.

On définit scientifiquement une légende comme un récit oral, au début, plutôt court qui est inséré dans le temps, même si ce n'est pas spécialement précis, dévoilant un événement survenu à une ou plusieurs personnes qui l'auraient vécu. Dans une étude sur le sujet « légende » le chercheur reste évidemment neutre comme dans tout travail sérieux.

Quelle différence avec un fait divers ? Au cœur de ce que l'on va désigner comme légende, il y a un motif extraordinaire ou carrément « fantastique ». On parle de mémorat (de « mémoire ») si celui ou ceux qui la rapportent l'ont vécue ou connaissent la ou les personnes qui auraient fait de même. La légende, comme la rumeur, fait toujours débat, c'est son cœur peut-on dire, il y a ceux qui y adhèrent, ils pensent que c'est vrai ou possible, et ceux qui la rejettent. À partir du XVIII^e siècle, le vocable « légende » signifie, dans la culture savante ou simplement lettrée, que c'est une histoire fausse, impossible, ridicule, ce qui s'enracinera jusqu'à nos jours. Le mythe et la rumeur ont suivi le même parcours.

Si le foin est un élément réaliste, la disparition totale et définitive de l'attelage et de ses « accompagnants » apparaît tout à fait étrange. Et pourquoi la catastrophe se serait passée un dimanche, hasard ou motif qui a un sens ?

Il est évident que de nos jours, dans l'univers des légendes, rumeurs et mythes, internet et tous les écrans ont bouleversé beaucoup de choses dans la création, la diffusion, les discussions, les nouvelles désignations et les proximités avec la fiction. Mais ils n'ont jamais disparu même si leur « existence » peut être brève et qu'on ne peut les comprendre que dans le contexte d'une époque.

Une rumeur peut devenir une légende et des légendes, comme celle qui nous occupe, peuvent avoir des dimensions mythiques, on s'en apercevra.

Tout près des Deux-Sèvres, des exemples, mais d'abord débutons par un échantillon anglais

Nous sommes près de Darlington (comté de Durham), depuis le XVI^e siècle, il y était question de trois fosses « sans fond » dont l'eau pouvait bouillir littéralement et que l'on associait au Diable et à l'Enfer, sans compter qu'on y plaçait des âmes de damnés. Une légende précisa que le propriétaire du champ où ces fosses se situaient, décida de le traverser avec une charrette de foin, le jour de la saint Barnabé (11 juin). À ceux qui le prévenaient du danger causé par cet acte d'impiété, il rétorqua qu'il n'avait peur ni de Barnabé ni de Dieu. À peine le blasphème prononcé... lui, sa charrette, son contenu et ses chevaux disparurent dans les points d'eau. Quand la journée était belle et l'eau claire, encore bien tard, on pouvait seulement encore les apercevoir à une grande profondeur (Simpson & Roud, *Hell*, 2000).

On est vraiment tout près du Puits d'Enfer. Pour l'indispensable foin, dans le calendrier catholique la saint Barnabé fixait la limite du passage entre printemps et été, où il fallait se hâter pour le rentrer par crainte du mauvais temps. Il y a un attelage même si les bœufs sont remplacés par des chevaux pour tirer une charrette. On a affaire à un propriétaire pas un simple paysan. L'habillage catholique impose un effet immédiat de la punition divine. On ne travaille pas un dimanche ni le jour de la saint Barnabé. Le fait que l'équipage ait totalement disparu... mais où ? *Le Puys d'Enfer*, 1563, est la première mention de celui d'Exireuil. Il était donc d'abord une hauteur, *puys*, et ouvrait sous l'eau et le gouffre sur un lieu infernal. La question va être : de quel enfer s'agit-il ? (Ledain, 1990 (1902), p. 225). À ma connaissance, en Poitou dont la Vendée, il n'y a qu'un seul autre Puits d'Enfer aux Sables-d'Olonne, pour un emplacement particulièrement dangereux (bien signalé) sur la côte. Il a été le théâtre de plusieurs morts tragiques dues à des chutes, et d'un crime qui avait fait beaucoup parler, dont une encore en 2025.

Rapprochons-nous des Deux-Sèvres. Le Puits Rabier se situe sur la commune de Magné dans la Vienne. Une nuit, une diligence s'y est engloutie « [...] avec l'attelage, le postillon (*conducteur*), les voyageurs, sans que jamais on en ait retrouvé trace. » Suite à une histoire d'amour contrariée, le valet d'un meunier était prêt à vendre son âme au Diable pour épouser Belle la fille du meunier. « Belle » est le nom de la rivière du site. Mais celui-ci refusant toujours de la donner en mariage, Satan se vengea du meunier. Dans sa rage, il « donna un coup de pied qui fit jaillir un puits, comme d'un tourbillon qui demeure [...] ».

Pour la folkloriste Francine Poitevin, qui nous relate cela (1938, p. 151-152) c'est une légende : « La légende du Puits Rabier ».

Pas de punition divine directement mais une intervention de Satan et un moyen de locomotion plus sophistiqué... mais le déroulement et la conclusion, le motif central, sont exactement les mêmes.

Robert Mineaux et Lucien Racinoux sont plus prolixes sur l'endroit (1978, p. 275-278). D'abord il ne s'agit pas d'un « puits » mais d'un « puy » ce que prouve l'évolution du nom depuis le Moyen Âge. On va faire la même constatation que pour celui qui nous concerne. « Puy » vient du latin *podium*, hauteur-éminence, qui a surtout donné « puy ». Ils sont très nombreux en Deux-Sèvres et plus largement en Poitou. Plus rarement, le puy est un « peu » en poitevin-saintongeais. La présence de l'eau et les dangers d'engloutissement ont délogé le « puy » au profit d'un « puits ».

Il y a un « peu » à Nanteuil, trace d'un passage de Gargantua, mention d'un trésor (autre thème légendaire). L'association avec le roi Wisigoth Alaric est issu de la culture savante. Hauteurs, éminences, collines sont des éléments paysagers assez souvent reliés au légendaire. Le géant créateur et aménageur de paysages avec la boue de ses sabots et ses déjections corporelles : « [...] se soulage dans un endroit près de Nanteuil, marquant son point d'arrêt d'un tertre argileux, connu dans le pays sous le nom d'*Etron de Gargantua*. » (Gelin, 1977 (1922-1924), p. 230 (1^{re} partie)). À noter que l'occupation humaine est ancienne à Exireuil et Nanteuil, marquée par la découverte de nombreuses traces de l'époque gallo-romaine.

Il y a un gouffre dans l'étendue d'eau dont on n'aurait jamais pu atteindre le fond. L. Racinoux et R. Mineau mentionnent une autre légende où le diable est trompé par un couple qui voulait acheminer l'eau chez lui car il n'avait ni source ni puits. Par vengeance leur fille sera enlevée par Satan. Perdant son châle bleu, ce dernier est à l'origine de la couleur bleutée de l'eau de la Belle. Ils rajoutent aussi le récit remanié de F. Poitevin qu'ils considèrent quand même comme le plus ancien. On peut avoir des doutes certains sur au moins une bonne partie de leur variante qui ressemble plus à un tricotage littéraire n'ayant au départ, en tout cas, rien de populaire, par certains détails rajoutés. Le nom de la rivière, la Belle, devenant une jeune femme, la nuance bleutée de l'eau provoquée par son châle. Cela a permis de rajouter des prolongements qui n'avaient rien de populaires au début.

On nomme littérarisation l'arrangement du légendaire (et des contes), fréquent au XIX^e siècle et qui peut toujours être présent pour des raisons diverses : pillage de textes sans droit d'auteur et sans explication, dénaturation pour des raisons idéologiques du moment qui font suite à celles moralisatrices du passé. Il faut toujours se méfier. On invente ici, beaucoup à partir du nom de la rivière, on complète, on transforme. Ces créations populaires dites dans leur langue semblaient bizarres, pas vraiment compréhensibles et si on les présentait, il fallait les enjoliver et les traduire en français pour les lecteurs.

Légendes et contes appartiennent à tout le monde. Mais à notre époque, c'est le vocabulaire et la présentation, ou plutôt son absence, qui sont problématiques. Les conteurs professionnels ou amateurs n'ont rien à voir avec les pratiques du passé. Ils mélangeant contes et légendes avec de la fiction, leurs propres histoires et amalgament des récits d'origine différente. C'est leur métier et leur passion qu'ils expriment face à des publics provenant socialement d'abord des classes moyennes.

Les villes englouties du fait de la conduite immorale de ses habitants constituent un maillon de ce réseau symbolique. Pas la peine d'aller en Bretagne chercher la cité d'Ys. Au sud de Nantes, dans un territoire, le Pays d'Herbaige, Pays de Retz maintenant, dépendant du Poitou à l'époque, la cité d'*Herbadilla*, encore de l'eau, aurait été submergée dans ce qui correspond au Lac de Grand Lieu sur la demande de saint Martin de Vertou. Ce qui est mentionné dans ses *Vies* bien avant qu'il ne soit question d'Ys. Le modèle est bien sûr la destruction de Sodome et Gomorrhe dans la Bible.

Rien en Deux-Sèvres mais pas dans la Vienne où il y en plusieurs. Le Lan était un hameau, non loin de Lussac-les-Châteaux, situé sur un plateau marécageux, proche d'un lac, qui aurait disparu au fil du temps. En fait, un informateur (J. Pineau) narra une version bien plus ample au grand folkloriste Léon Pineau. Le Lan avait été une ville riche et prospère qui disparut entièrement dans les eaux. On désignait un étang à sa place. Dieu en personne, vêtu en pauvre, y était passé, motif et conclusion qui ne sont pas rares dans le légendaire avec aussi quelques saints. Les riches lui avaient tous refusé du pain. Seule une veuve, vivant avec ses deux filles, lui en fit. Il lui conseilla de sortir dès qu'elles entendraient un grand bruit et de ne pas se retourner. Hélas elles le firent, toute la ville et ses habitants disparurent. Toujours la Bible. On ne peut s'empêcher de penser également à Orphée, ne respectant pas l'obligation de ne pas se retourner, et d'Eurydice qui fut obligée de rester dans les enfers.

Pendant longtemps on entendit les cloches de Lan, elles ont bien un lien avec notre sujet. On essaya de les faire sortir mais cela ne marcha pas (Pineau, 1892, p. 87-88). L. Pineau ajoute que l'emplacement marécageux, saturé d'eau de ce qui a pu être un village, a joué un rôle dans cette légende. C'est vrai que l'on repère des situations proches ou semblables, ne serait-ce que l'eau du Puits d'Enfer.

Quittons la Vienne pour nos voisins charentais avec des versions très courtes. À Saint-Dizant-du-Gua, une charrette et son attelage de bœufs ont disparu à jamais dans les Fonts-Bleues. À Sainte-Gemme (domaine de la Roche Courbon) une châtelaine se serait noyée dans Le Bouil-Bleu, son voile de la même couleur lui aurait donné cette teinte. Une charrette et ses quatre bœufs y ont été engloutis sans laisser de trace (Nowak, 2024, p. 44).

Des légendes répertoriées dès le XIX^e siècle

Dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, le grand folkloriste Paul Sébillot avait constaté que les récits qui nous occupent se retrouvaient fréquemment en France et dans bien d'autres pays européens.

Deux extraits de la somme de P. Sébillot (*Le Folklore de France*, 2002 (1904-1906)) nous permettent de nouveau de comprendre que ces histoires sont toujours construites autour d'une disparition définitive d'un attelage dans un vide sans fin, eau, marécage ou gouffre, c'est le motif central. Il est question le plus souvent de charrette ou de carrosse (on trouve donc deux catégories sociales impliquées).

Les personnages et les modalités sont toujours les mêmes. On décèle facilement une « enveloppe » chrétienne qui s'est superposée sur de l'oralité populaire. La légende est totalement attachée à un lieu particulier. La parole et le paysage, ont débouché sur cette légende, ils sont imbriqués. Même chose pour beaucoup de légendes et de mythes.

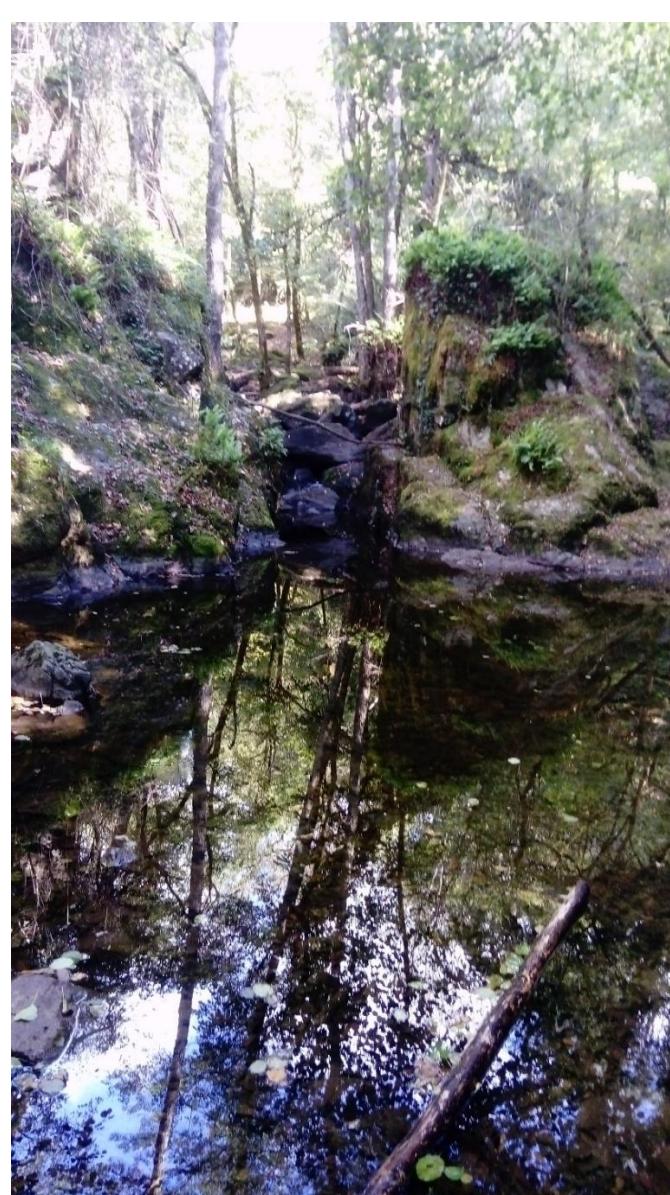
Près de Béthune (Nord), revenant, dans un cabriolet, du réveillon lors d'une ducasse (fête dans le Nord), un fermier s'aventura près du Trou sans fond... on ne le revit plus. Tous les ans à la même date, au moment où l'on entend sonner le clocher, on voit tout apparaître « [...] à la surface de l'eau pour n'y rester qu'un instant et disparaître ensuite ». C'est Noël, le paysan a raté la messe de minuit, il avait probablement bu... la malédiction divine est intervenue (Sébillot, 2002, p. 706).

Près de Saviange (Saône-et-Loire), une jeune fille ne voulait pas se marier avec un homme qu'elle n'aimait pas. Elle est embarquée dans une voiture, tirée par des chevaux, à travers les chemins dangereux d'une forêt. Elle tomba dans une fondrière, le Creux de la Foudre, dont on n'a jamais atteint la profondeur. « Depuis on l'a vue souvent dans le voisinage, à minuit sonnant, parée de ses habits de noce et sous l'aspect d'une grande dame blanche » (Sébillot, 2002, p. 706). Un mixte, les légendes comme les contes, peuvent s'hybrider, entre disparition et dame blanche ici.

En Deux-Sèvres, il y a deux récits de jeunes femmes au destin tragique qui apparaissent en dames blanches près de l'eau, plus une de ces dames blanches routières dont il a beaucoup été question à une période pas très ancienne.

Toujours se méfier par contre de celles dont on peuple les châteaux, même il y a des exceptions, qui peuvent être de pures inventions qui sont là pour intéresser visiteurs et touristes.

Dans le Velay, un paysan labourait. Pris de panique les bœufs entraînèrent la charrue et le paysan qui n'avait pu détacher sa main. Ils chutèrent dans le... Gour (gouffre) d'Enfer. Quand il faisait très beau on disait que l'on pouvait distinguer une face blanche, des masses et, sans doute, le soc de la charrue (Sébillot, 2002, p. 706). On est toujours tout proche du Puits d'Enfer.



Photographie Nelly Robert

Moyens de transport, eau et gouffre, autres monde indéterminés en conclusion

Les moyens de transport changent : charrettes, carrosses, il y a aussi des diligences, en Alsace, on peut rajouter des bateaux en Bretagne où l'on pouvait rencontrer la charrette de l'Ankou qui annonçait les morts à venir. Rajoutons les bateaux fantômes qui ne cesseront de naviguer qu'à la fin des temps. Ils ont toujours une relation avec une profondeur insondable et l'eau sous diverses formes.

On ne revoit pas leurs occupants. « Évaporés » à jamais : ni inhumés, ni dans un au-delà portant un nom, donc loin de la religion chrétienne qui a imposé « l'enfer ». Faisant intervenir un châtiment divin sans aucun espoir y compris pour nombre de personnes qui ne semblent pas du tout le mériter. On peut ainsi facilement penser que ce ne sont que des rajouts, que l'Église catholique, puis les Églises protestantes, n'ont pas vraiment su quoi faire de ces voyages dans d'Autres mondes remontant à un lointain passé.

La mythologie celtique qui subsista dans nombre de légendes, déjà par l'écrit pendant le Moyen âge, perdura pour une part très importante du légendaire français.

On y atteint d'Autres mondes en franchissant l'eau : une rivière, une source ou une fontaine, un lac, l'Océan. Grottes, fosses, gouffres permettent aussi d'y accéder (Braga, 2006).

On les trouve, par exemple en grand nombre, dans la forêt de La Braonne, en Charente, bien dotée en cavités de toute nature où se mêlent histoires de disparitions et découvertes archéologiques par fois au plus profond.

Le Puits d'Enfer, depuis bien longtemps, a pu être un moyen d'accès.

L'accès et l'aménagement du Puits d'Enfer ne posent aucun problème. La pancarte destinée à l'orientation dans le Puy étant à refaire, il me semble qu'on pourrait aussi y rajouter la légende en français... et en poitevin.

Merci à Nelly pour son aide active.

FREDERIC DUMERCHAT

Bibliographie

- BRAGA (C.), 2006, *La quête manquée de l'Avalon occidentale. Le paradis interdit au Moyen âge – 2*, Paris, L'Harmattan.
 DUPIN (Préfet), 2004 (1804), *Mémoire Statistique Du Département Des Deux-Sèvres*, Cholet, Éditions Pays § Terroirs.
 GELIN (H.), 1970 (1922-1924), *Au Temps passé. À travers Poitou et Charentes*, Marseille, Laffitte Reprints.
 LEDAIN (B.), 1990 (1902), *Dictionnaire Topographiques des Deux-Sèvres*, Prahecq, UPCP Geste Paysanne.
 MINEAUX (R.), RACINOUX (L.), 1978, *Légendaire de la Vienne*, Poitiers, Brissaud.
 NOWAK (E.), 2023, *Mythologie des Charentes et du pays Gabaye*, Lenmeur, Éd. Des Régionalismes.
 POIGNAT (M.), 1982, *Val de Sèvre et Pays Ménigoutais*, Poitiers, Éditions Projet.
 POITEVIN (F.), 1938, *Contes et Légendes du Poitou*, Paris, Éditions Corymbe.
 PINEAU (L.), 2012 (1892), *Le Folklore du Poitou*, Cressé, Éd. Des Régionalismes.
 SANCE (B.), juin 2025, « Le Puits d'Enfer », *Sanctus Maixentus*, p. 25.
 SEBILLOT (P.), 2002 (1904-1906), *Croyances, mythes et légendes des pays de France*, éd. établie par F. Lacassin, Paris, Laffont.
 SIMPSON (J.), ROUD (S.), 2000, *Dictionary of English Folklore*, Oxford, Oxford University Press.



Photographie Nelly Robert

Une seule cloche pour deux clochers

Au moment où le clocher restauré de l'abbatiale de Saint-Maixent-L'Ecole vient d'être inauguré (La Nouvelle République, 1^{er} juillet 2025), l'occasion nous est donnée de parler de deux autres clochers, aujourd'hui disparus... et d'une seule cloche.

L'actuelle Rue du Temple au Faubourg Chalon rappelle l'emplacement du deuxième « temple » protestant de Saint-Maixent¹, inauguré en 1635 et démolie par décret royal en 1685, quelques mois à peine avant la révocation de l'Edit de Nantes. Ce deuxième temple, entouré de son cimetière, était situé au coin de l'actuelle rue Villon.

Un document intéressant, le *Journal des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Maixent*, peu accessible au grand public mais cité par plusieurs auteurs, nous apprend que ce deuxième temple de Saint-Maixent était muni d'une cloche.

Or, ce fait est loin d'être anodin ! Car, si Martin Luther, le premier réformateur, converti du catholicisme, n'y voyait pas d'inconvénient, de nombreux réformateurs calvinistes étaient opposés à cette pratique. Comme, par exemple, Jean Oecolampade, qui considérait l'usage des cloches comme « un abus et une superstition », ou encore Gaspard Hombergius qui parle d'« un sacrilège et une idolâtrie ». Les mots sont forts ! Or, malgré ces réticences, les protestants de Saint-Maixent se sont munis d'une cloche, ce qui fait preuve d'une grande largesse d'esprit.

Nous ignorons si cette cloche provenait du premier temple. C'est possible. Les travaux d'agrandissement de ce premier temple en 1611 n'en font pas état. Nous ne savons pas non plus si cette cloche comportait une inscription - un verset biblique ou un dicton huguenot - comme ce fut le cas pour beaucoup d'entre elles.

Revenons-en au *Journal*, cité tout d'abord par Auguste Lièvre dans son *Histoire du Protestantisme dans le Poitou* :

Le 5 avril 1685 l'intendant du Poitou et le présidial condamnèrent le temple à être abattu « parce qu'on y avait reçu des nouveaux convertis² et, entre autres, une femme qui avait épousé un catholique contrairement à la déclaration du grand roi, condamnant « les mariages de catholiques avec les hérétiques comme un scandale public. » (...) Les ministres furent interdits et mis à l'amende ; le mariage contraire aux canons des conciles fut annulé par le même jugement, les enfants déclarés illégitimes, et, pour rompre plus sûrement l'union, la femme fut bannie à perpétuité. Les pères cordeliers héritèrent de la cloche du temple démolie³.

C'est par ce document que nous apprenons l'existence non contestée d'une cloche « protestante » à Saint-Maixent au XVII^e siècle. Et cette cloche a donc survécu à la démolition du temple. Elle a été donnée au Cordeliers.

Le couvent des Cordeliers était situé *intra-muros* entre l'actuelle rue des Cordeliers et le mail Marie Granet. Plus tard ce couvent sera transformé en gendarmerie puis en caserne de cavalerie.

Mais qu'ont fait les Cordeliers de la cloche « protestante » ? Nous savons que l'église des Cordeliers était ornée d'un clocher de forme octogonale. Mais la cloche y a-t-elle trouvé sa place ?

C'est toujours ce même *Journal* qui fournit la réponse :

Le 17^{ème} jour du mois de novembre 1686, la cloche dont les calvinistes s'étaient servis pour convoquer leurs assemblées et qui, après la démolition de leur temple, avait été donnée au R.P. (Révérend Pères) Cordeliers de cette ville, fut solennellement bénite dans leur église sur les deux heures de l'après-midi, par le R.P. dom Guillaume Camuzet, prieur de Saint-Maixent, à qui monseigneur l'évêque de Poitiers, en avait donné la commission ; ledit R.Père, (Révérend Père) revêtu en chape et accompagné d'un diacre et d'un sous-diacre, commença cette cérémonie par un discours qu'il fit sur ce sujet, après lequel il procéda à la bénédiction de ladite cloche, selon la forme prescrite dans le pontifical romain. M.Pavin, lieutenant-général et maire de Saint-Maixent, en a été le parrain et Mme la Marquise de la Carte la marraine.⁴

Une telle cérémonie indique l'importance que revêt cette acquisition, non seulement pour le diocèse mais également pour la ville de Saint-Maixent.

L'histoire reste silencieuse quant à ce qu'est devenue la cloche par la suite. A la Révolution le couvent devient bien d'Etat. Il est probable que la cloche ait été fondue ou vendue. Sans en avoir la preuve formelle.

Ainsi s'arrête l'histoire d'une cloche « protestante » devenue « catholique ». Ou presque ! Car, comble de l'histoire, il semblerait qu'au début du XIX^e siècle, les protestants de Saint-Maixent ont trouvé refuge aux Cordeliers avant d'intégrer l'église Saint-Léger en 1805⁵. Nous aimerais penser qu'ils ont eu une pensée pour leur cloche, même si elle n'y était plus.

MICHAEL McGOWAN

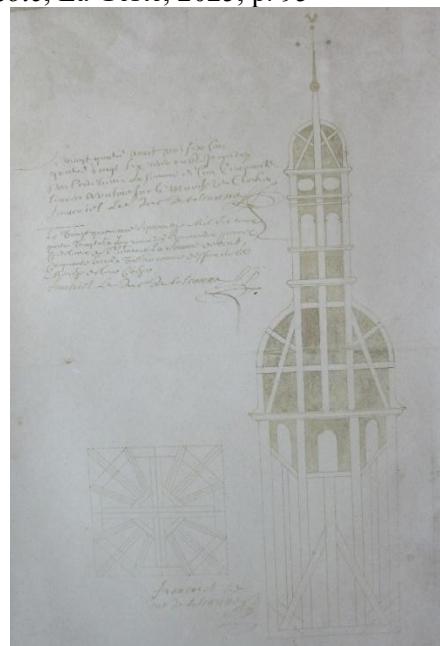
¹ Un premier temple, situé à l'angle de la rue de Calabre et de celle du Plat-d'Etain, fut inauguré le 5 février 1599, agrandi en 1611 et démolie suite à un arrêt du 26 octobre 1634.

² Des abjurés protestants redevenus catholiques. Ils n'avaient plus le droit de fréquenter les temples protestants.

³ LIEVRE (A.), *Histoire du Poitou Protestant*, Tome II, p. 146 et 147.

⁴ Bulletin de la Société du Protestantisme Français, Tome XL (1891), p. 655.

⁵ MOREAU (A.), *Petite Histoire de Saint-Maixent-L'Ecole*, La Geste, 2025, p. 95



Plan du clocher des Cordeliers établi par François Le Duc – Ad79 fonds privé

Le sport à Saint-Maixent

Redde Caesari quae sunt Caesaris...

Extrait de : CHRISTELLE NORDEY-SANCE, *Le sport à Saint-Maixent*, édité pour les 6^e journées de l'histoire à Saint-Maixent-l'Ecole, octobre 2024, 22 pages.

LES JEUX DE PAUME

Le jeu de paume a connu son apogée du bas Moyen-Age jusqu'au XVIII^e siècle. Il se joue en simple ou en double. Ce sport consiste à renvoyer une balle, éteuf, de l'autre côté du filet. Le gant apparu au XIII^e siècle pour protéger la main est remplacé progressivement par la raquette à partir du XVI^e siècle.

Si la longue paume s'exerce en extérieur, la courte paume se joue en galerie. A Saint-Maixent, le grand jeu de paume était installé dans un bâtiment s'étendant d'une maison en face de l'abbaye jusqu'au n° 11 rue Anatole France. Au cours du XVIII^e siècle, les actes notariés localisent les maisons adjacentes soit par la dénomination d'*ancien jeu de paume* soit de *halles du mardi* d'où la dénomination de chapelle Notre-Dame-sous-les-halles (actuel n° 11 rue Anatole France). En 1708, un contrat de vente est assigné sur une maison sise rue de la Croix devant l'abbaye, tenant d'un côté à la maison de Jean Bouchier, d'autre et par derrière aux murs dépendants du vieux jeu de paulme et par le devant à ladite rue. La rue actuelle, Anatole France, n'est qu'une partie de l'ancienne rue de la Croix qui descendait jusque devant le plan de l'abbaye. D'autres actes mentionnent des biens immobiliers en les localisant à côté des *halles du mardi et derrière icelle ou étoit autrefois le jeu de paume* (1752). L'actuel n° 9 rue Anatole France correspond à la sortie du jeu de paume. Alfred Richard note dans un de ses cahiers manuscrits : *On passait dessous la maison et le passage se continuait et sortait dans la rue de la Croix où est maintenant la maison Greffier (sic), boucher.* Dans les années 1780, ce passage qualifié de grange ou de bâtiment est en ruine.

C'est ce grand jeu de paume que les religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Maixent afferment à Mathurin Canard et à son épouse, demeurant à Saint-Maixent, à la fin du XVII^e siècle, *le grand jeu de Paulme de cette ville de Saint Maixent et appellé Monplaisir et auxdits sieurs religieux appartenant avec toutes et chescunes ses appartenances, appendances et despandances*

Le grand jeu de paume a disparu à Saint-Maixent mais on peut imaginer à quoi il ressemblait grâce à celui qui existe encore dans le château de Fontainebleau.

Plusieurs endroits dans et hors les murs de la ville ont abrité des petits jeux de paume. Dès le XVI^e siècle, ce sport se pratique au bourg Chalons (actuelle rue Georges Clemenceau), un acte faisant référence à *une place qui fut jeu de paulme*. En 1580, un autre mentionne *le logis de la Paulme au bourg Chaslon* ou le jeu de paume du Cheval-Blanc. C'est très probablement pour ce petit jeu de paume qu'est passé en 1566 le marché en vertu duquel Maixent Mautenu, lasseur, demeurant à Saint-Maixent, s'engage à faire pour le compte de Guillaume Nesraudeau, un rets ou filet pour mettre au jeu de paume du Cheval Blanc, de la longueur de 18 brasses, pour éviter que les esteufs ne sortent et passent dans les jardins voisins.

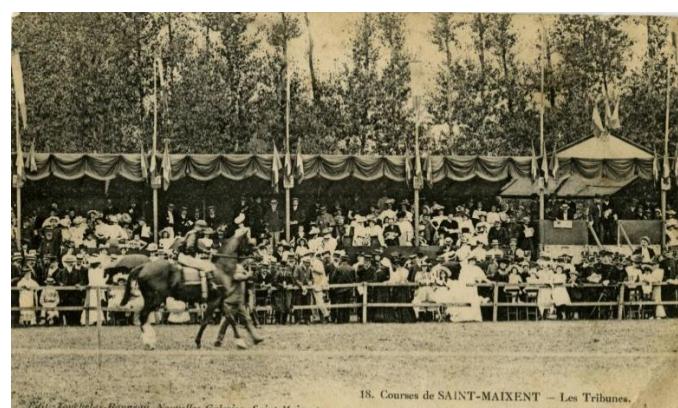
En 1674, la vente d'une maison rue du Palais stipule *l'allée au centre estant dessoubz la gallerye du petit jeu de paulme, size en cette ville rue du Chasteau*. Quelques années plus tôt, Mathurin Servant, marchand au bourg Chaslon vend à Pierre Greffier, procureur du roy, *une maison et petit jeu de paulmes en ceste ville rue du chasteau atouchant la rue tendant des Cordelliers*. Ce petit jeu de paume devait très vraisemblablement se trouver entre les rues actuelles de Gastebourse et de la Souche. Une des dernières mentions du petit jeu de paume date du premier quart du XVII^e siècle, lorsque les demoiselles Judith et Marie Mellin, sœurs et filles majeures, demeurant à Paris, comme héritières de François Mellin ministre de la religion prétendue réformée et de Suzanne Servant, rentrent en possession de leurs biens délaissés et vendent à Maixende Gogué fille majeure et à François Boulay sieur de Monteru, une maison rue du Château et de la Souche appelée *le petit jeu de paume*.

Paumier est un métier qui s'enseigne pendant plusieurs années en apprentissage. Dans les années 1570, Jean Héron, paumier de Saint-Maixent, s'engage à apprendre pendant trois ans le métier de paumerie à Guillaume Rousseau, *jeune enfant lequel sur ce enquis n'a pu dire les noms de ses père et mère* ; à le nourrir, coucher et habiller selon son état. A la même époque, René Ayron, maître paumier, demeurant à Saint-Maixent, s'engage à former pendant deux ans, Moïse Macé, fils de feu François Macé et de Jeanne Grelet, l'état et métier de faiseur d'esteufs ou paumes, à le nourrir et coucher seulement. Louis Lévesque a recensé quelques noms de paumiers. Au XVII^e siècle, on distingue principalement deux familles : celle de Jean Gilbert, père et fils, respectivement mentionnés comme *maistre du grand jeu de paulme* (décédé en 1622), et *paulmier au grand jeu de paulme* (décédé en 1649) ; et celle de Charles Daniau, *maître paulmier* (1635) et de son fils Pierre Daniau, maître paumier.

LA SOCIÉTÉ HIPPIQUE

La société des courses de Saint-Maixent est fondée en 1853 sous le patronage et la direction de messieurs de Bernay, d'Autichamp, de la Rouillère, le baron Aymé de la Chevrière, de Lescours, d'Availles, Sarrans et plusieurs autres. A l'appel des fondateurs, 130 personnes souscrivent avec à leur tête, les députés du département, les préfet et sous-préfets, les notabilités administratives. La cotisation est alors de 20 francs par an. Le conseil d'administration est composé de dix membres : de Bernay, président, Nosereau, vice-président, Sarrans, de Grandmay, de la Rouillère, le baron Aymé de la Chevrière, de Lescours, François Bordier, Lara-Minot, membres titulaires et Amaury de Liniers, secrétaire. La commission se renouvelle par tiers tous les trois ans.

L'année précédente, quand la société hippique se forme à Saint-Maixent, la recherche d'un terrain est primordial. Alors que la commune de Nanteuil consentait par délibérations municipales à *l'établissement d'un champ de course de chevaux sur la prairie*, le projet est finalement abandonné, ne pouvant plus fournir les dimensions suffisantes par suite de la configuration du terrain. La commune de Saint-Martin-de-Saint-Maixent autorise donc "La société des courses" à établir ses courses sur la prairie de la Fragnée. Elles n'auront lieu qu'après les récoltes, au cours du mois d'août, et ce sera pour les habitants de la commune et autres circumvoisins une fête champêtre agréable pour eux, n'étant pas habitué avoir de pareil exercice dans notre contrée et même dans le département, que les dites courses attireront plusieurs étrangers qui feront beaucoup de dépenses à St-Maixent qui se rejouillront tant sur la commune que sur celles voisines, fera que les mêmes denrées se vendront plus facilement même à un prix élevé pendant leur séjour à Saint-Maixent, enfin, qu'il sera distribuer différents prix aux propriétaires des chevaux qui seront reconnus être les meilleurs coursiers ce qui encouragera par la suite les propriétaires et fermiers à éléver des chevaux de bonnes races et qualités.



Courses de Saint-Maixent. Les tribunes – ad79 40 FI 8360

Les courses se déroulent sur deux jours avec différents prix.

Le premier jour sont distribués les prix d'Essai, d'attelage, des haras, du Conseil général des Deux-Sèvres, de Hack, de Sa Majesté l'Empereur, et le prix des Dames, course de haies. Le lendemain, les prix sont les suivants : des Pavillons, de dressage, de la Ville (1.400 francs), de l'Agriculture, de consolation et des Dames, course de haies. Tous ces prix sont rétribués en argent sauf celui de l'empereur constitué d'objets d'art de la Manufacture Impériale de Sèvres d'une valeur de 1.000 francs, donnés par sa majesté, et celui des dames le dimanche qui consiste en une cravache d'une valeur de 200 francs. Chaque prix est sous condition : chevaux entiers, hongres, âge des chevaux, leur origine géographique... Parmi les courses, se déroule celle du prix de l'agriculture. Pour ce parcours dit des « cultivateurs », les chevaux nés dans le département doivent être montés par les propriétaires ou leurs domestiques. Les jockeys professionnels sont exclus.

En 1855, l'objet provenant de la manufacture de Sèvres, selon le récépissé ci-dessus, est une paire de vases Médicis.

Dès 1868, le maire de Saint-Maixent, Benjamin-Hercule Nosereau, l'un des membres fondateurs, dans une lettre adressée au préfet des Deux-Sèvres, note que *dans les premières années de leur établissement, les courses ont été brillantes et suivies par une foule nombreuse d'étrangers de distinction du département et de toutes les contrées de l'ouest. Les coureurs les plus renommés de Paris envoyait leurs chevaux les plus célèbres et notre hippodrome jouissait d'une réputation et d'un éclat justifiés par les résultats obtenus. L'administration des haras nous accordait alors une subvention de trois mille francs et Sa Majesté nous faisait don d'un objet d'art de la valeur de 1.000 francs. Malheureusement on se laisse de tout en ce monde... Les fonctionnaires retirèrent leur souscription et par suite la subvention fut réduite à 1.000 francs et le prix de l'empereur fut supprimé (...). Les souscripteurs sont réduits aujourd'hui au nombre de soixante, lequel est évidemment insuffisant et nous oblige à diminuer l'importance de nos prix et par conséquent à mettre nos courses dans un état d'infériorité relative.*

Ainsi, le nombre de prix tombe à quatre : des haras, du conseil général, des pavillons, des tribunes et le Steeple-chase : 2.000 francs dont 1.000 francs par la ville de Saint-Maixent et le reste par la Société et la Compagnie des chemins de fer. Il s'agit d'une course d'obstacles.

Il existe également des courses "military" qui sont réservées à des chevaux d'armes, montés par des officiers de l'armée française en activité. La distance est de 2.000 mètres avec huit haies de 0.90 cm de hauteur. Le premier prix consiste en une paire de revolvers et le 2^e prix en une cravache d'honneur, le tout offert par la Société des courses.



Avec les années, plusieurs plaintes se font entendre de la part des propriétaires des parcelles où se placent les baraqués et autres établissements à cause des débris divers en particulier des verres cassés qui restent sur le sol ce qui est dangereux pour le bétail. Le piétinement de l'herbe au mois d'août leur est également préjudiciable, *lesdites courses font brûler davantage l'herbe et dans une grande proportion*. La commune de Saint-Martin-de-Saint-Maixent, en 1876, exige donc de la Société des courses, le doublement de la subvention de 100 francs *si celle-ci continue de les établir sur le territoire de Saint-Martin*. Cette même année, il est également rappelé par une circulaire du ministère de l'Intérieur qu'il faut réprimer sur les champs de courses *l'industrie des bookmakers*.

Après la Seconde Guerre mondiale, des amis du cheval reconstituent la société et aménagent un nouvel hippodrome plus proche de la ville dans le secteur de l'Hort-Poitiers.

En 1964, est fondée la Société hippique nationale de Saint-Maixent-l'Ecole, ayant pour but de *développer le goût et la pratique de l'équitation, former des cavaliers, préparer des candidats à tous les examens équestres, organiser des manifestations hippiques et des compétitions*. Sa création résulte de la suppression officielle des chevaux de l'armée française où seules subsistent quelques unités (La Garde Républicaine, le Cadre Noir...). Selon un protocole d'accord entre les ministères des Armées, de l'Agriculture et de la Jeunesse et des sports, neuf sections peuvent devenir des Société hippiques nationales (S. H. N.), dont Saint-Maixent-l'Ecole. La S. H. N. s'installe en 1978 dans les écuries de Beausoleil.

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

A partir de 1897, plusieurs sociétés sportives voient le jour.

En activité depuis 1885, la Société de gymnastique de Saint-Maixent, appelée "La Patrie", connaît dès 1887 des difficultés de fonctionnement, car elle dépend du gymnase du collège dans lequel elle n'a pu y placer, que par tolérance, quelques agrès et ne peut y travailler que le soir. C'est pourquoi elle demande la *création par la ville d'une gymnase municipal qui aurait pu servir aussi bien à cette société qu'au collège, aux pompiers et en général à tous ceux qui font de la gymnastique*. En septembre 1897, le principal du collège de Saint-Maixent demande au maire de la commune d'établir avant la rentrée des règles précises, les choses ne s'étant pas passées *convenablement* l'année précédente. Alors que la société de gymnastique ne devait jouir de la salle que le soir après 7 ou 8 heures, le local est ouvert toutes les heures, des enfants s'y trouvant à divers moments de la journée, et *dans ces derniers temps, pendant les vacances, on y a même couché et fait du feu*. De plus, alors que la société de gymnastique, en échange de la jouissance de la salle, devait laisser ses appareils pour les leçons, les professeurs trouvent souvent *les anneaux et quelque fois le trapèze rejettés à 7 ou 8 m de hauteur sur les poutres les plus élevées*, rendant alors impossible toute activité pédagogique. Il demande donc une subvention de 200 francs pour l'achat d'agrès pour les collégiens.

La société vélocipédique est créée en 1899 et prend le nom de "Pneu Saint-Maixentais". Quelques années plus tard, devenue la "Société vélocipédique et nautique de Saint-Maixent", elle se nomme le "Cycle nautique Saint-Maixentais". Cette association *a pour but d'entretenir entre les cyclistes de la région des relations amicales, de prêter son concours aux fêtes de bienfaisance ou autres, d'organiser des excursions, des fêtes et des courses*.

Le conseil d'administration est composé de : Charles Teneau (président) ; Albert Martin (vice-président) ; Léon Card (secrétaire) ; Elisée Feugnet (trésorier) ; M. Mistrot (trésorier-adjoint) ; M. Alphonse Mathieu, Emile Dion, Anselme, Emile Delsol, Maurice Fayet, André Brijaxis et Henri Furno.

En 1909, une société vélocipédique et nautique est fondée à Saint-Maixent, sous le nom de "Stade Saint-Maixentais". Son président est René Roché.



Ad79 65 Fi 61



Ad79 40 FI 17939 (1909)

La société "L'union sportive Saint-Maixentaise" voit le jour en 1906 et elle a pour but de *développer les éléments physiques*. Pour être adhérent, il est nécessaire d'habiter la commune, d'être âgé d'au moins 15 ans et pas plus de 30 ans.

Les matchs de football et de rugby se sont déroulés jusque dans les années 1930 au stade Teneau. Ce terrain se situait en l'actuelle Cité jardin. En 1930, le propriétaire vend à une société ce jardin où 42 logements sociaux à loyer modéré ont été construits.

L'entretien de ces équipements sportifs incombe à la commune. Ainsi, une délibération du conseil municipal du 1^{er} juillet 1953 décide la construction de tribunes métalliques au stade municipal de Saint-Maixent, *la réalisation est opportune et présente un certain caractère d'urgence, les installations préexistantes ayant été détruites par un incendie*. Le projet est approuvé par le chef du service départemental de l'urbanisme et de l'habitation en 1954.

Autre équipement coûteux, la piscine. L'achat d'un terrain pour la baignade est décidé par délibération de mars 1949. Il était situé à Tempête.

Les équipements sportifs aujourd'hui sont nombreux : la salle Cavaillès, rue du Panier Fleuri, le complexe Rémy Boux, rue Haute de la Croix ; la salle David Douillet, rue de la Tour Carrée, le stade Veillon, rue Paul Veillon et le centre aquatique intercommunal Aqua Severa (Azay-le-Brûlé) qui remplace l'ancienne piscine près du stade Veillon et la piscine dans l'enceinte de l'ancienne caserne Canclaux, transformée en médiathèque (Aqua Libris).

CHRISTELLE NORDEY-SANCE



Match de rugby des Aiglons niortais contre le club de Saint-Maixent-l'Ecole
[Entre 1901 et 1910] – ad79 40 FI 18329



152 J 96 – Vétérans 1941-1942

le Grand Hiver 1709 dans le Haut-Val-de-Sèvre

Tableau anonyme XVIII^e siècle, Musée Castello Sforzesco de Milan

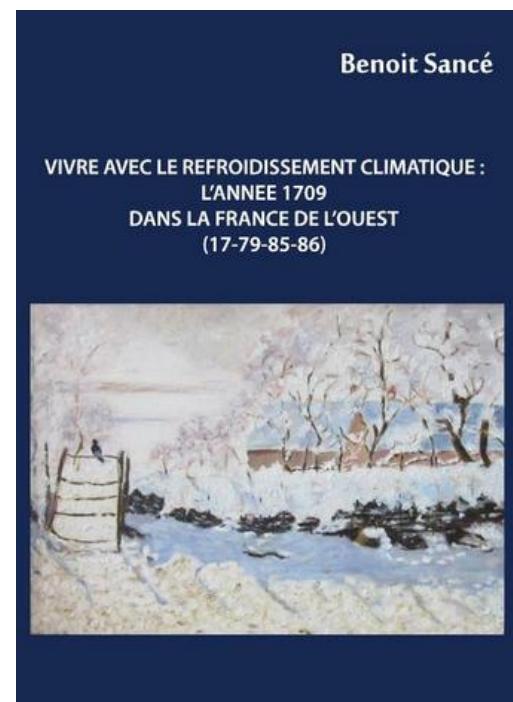
En 1709, toute l'Europe grelotte. En réalité, le terrible hiver 1709 s'inscrit dans une période de refroidissement, de 1303 à 1860, et en particulier sur la période 1645-1715. Cela correspond à un moindre rayonnement solaire, entraînant une baisse des températures de 1 à 2° C. A cela s'ajoutent quatre éruptions volcaniques en 1707-1708 qui ont engendré des poussières atmosphériques diminuant la radiation solaire (Le Teide dans les Canaries, le Vésuve dans la baie de Naples et le volcan de Santorin en Méditerranée). Cela se traduit par des températures de -13 °C et même -16°C dans le Poitou pendant trois semaines, en janvier-février.

Cela surprend dans le Val-de-Sèvre. Le curé de Pamproux relève ainsi dans les registres : *Le sixième janvier jour de dimanche feste des roys de l'année 1709 commencea le grand froid sur les deux à trois heures après-midi après avoir fait de la pluie la matinée les neiges furent sur la terre depuis le mardi huitième jusqu'au mois de mars. Les froments, les seigles et les noyers et chataigners gelèrent. Le froment valut 11 livres le boiceau et le seigle 8 livres. Le boiceau mezure de Pamproux. On trouvast mastin un homme mort de froid qui fut inhumé dans la paroisse le 13 janvier et plusieurs furent trouvé ailleurs.* Ce constat se retrouve sous la plume d'autres Poitevins. Le froid est particulièrement cinglant et long. Ce sont surtout les châtaigniers qui meurent, les plus vieux, en craquant. Cela entraîne un enrichissement de la nourriture même si, grâce à la polyculture, le Poitou souffre moins que l'Aunis ou la Saintonge. Le curé de Pamproux pointe aussi la hausse de la mortalité et on estime à 600 000 les Français morts à cause de ce grand hiver 1709. Cela concerne plus particulièrement les enfants et les personnes âgées et les pauvres. Le curé de Sainte-Néomaye précise à l'inhumation de Daniel Girauldault. Il s'agit d'un *journalier de 73 ans décédé subitement en demandant l'aumosne* de la paroisse de Souvigné ayant reçu les sacrements de pénitence et eucharistie huit jours plus tôt.

La crise climatique favorise aussi de fortes migrations interrégionales. Il s'agit tout d'abord des immigrés traditionnels du bâtiment. Le 30 décembre 1709, à Nanteuil, on déplore ainsi le décès de Léonard Rouhier 26 ans « limousin pauvre mendiant » demeurant à Ste Eanne et qui est mort à Pallu ou celle de Martiale Papot, épouse de Bertrand Dubois, tisserand de Limoges le 8 juin 1709 à Exireuil. Viennent ensuite de nombreux anonymes et/ou mendiant comme à Pamproux le 13 janvier (*Un pauvre estranger passant mort de cette nuit à la métayrie de Saint-Martin a été inhumé dans le cimetière*), Jean Rousseau à Exireuil le 26 juin (*pauvre mendiant de la paroisse de Saint-Georges au pays du Berry, diocèse de Bourges*). On dénombre enfin des enfants : à Fompperron le 27 octobre 1709 (un enfant âgé de 5 ans sans savoir le nom étaient d'un passans et d'une passante) ou Pierre Gaultron, adolescent de 13-14 ans le 16 décembre 1709 à Nanteuil (*pauvre mandiant de la paroisse Pressac [près/ ...] Château Garnier. Il est mort aux petites Gran[g].*).

Cela favorise la délinquance et la violence avec l'attaque de convois de grains. Jeanne Martineau, veuve de Benjamin Jamonneau, loue une pièce de terre près des grands cimetières de Saint-Maixent. Le champ appartient au teinturier Charles Fouquet et l'exploitante constate que du seigle, encore immature, est coupé régulièrement. Dans la nuit du samedi 13 au dimanche 14 juillet 1709, un *grand dommage* a été causé : le froment a été coupé au pied. François Fouquet, fils du propriétaire, surveille la parcelle jusqu'à 22 heures mais il doit rentrer avant la fermeture des portes de la ville. La rumeur affirme qu'un certain Andrault a été vu la même nuit. Le lendemain, Jeanne Martineau se rend avec François Fouquet dans un champ appartenant à Andrault. Elle y aperçoit des gerbes dans une maisonnette. François Fouquet et un ami vont rencontrer le suspect qu'ils trouvent à brasser des pierres pour *chercher des limaçons* à manger. Fouquet exige les clés de la maisonnette, fouille le voleur et trouve la clé. Dans le bâtiment, ils identifient deux sacs de cinq boisseaux et demi de seigle encore immature. Andrault avoue et accuse la pauvreté de l'avoir poussé à agir ainsi. Arrêté le 15 juillet, Thomas Andrault nie. Puis il reconnaît le vol mais prétend qu'il allait tout restituer. Journalier malade de la goutte, il explique ne plus pouvoir travailler alors qu'il a une femme et deux enfants. Il affirme que l'état du champ s'explique par le passage d'autres voleurs. Andrault pensait ensuite atteindre la maturité du seigle en le mettant en plein soleil. Les juges le condamnent à être fustigé nu à coups de verge, devant le palais de justice, *aux carrefours et lieux publics*. Il est banni du Poitou pour cinq ans et doit payer 10 livres d'amende en faveur du roi.

BENOIT SANCE





Ad79 36 Fi 578 – Vue aérienne, église et quartier Saint-André

Guerre scolaire et arbitrage municipal à Niort au milieu du 19^e siècle

Les registres des délibérations du Conseil Municipal de Niort, au début du siècle dernier, nous montrent des élus s'occupant de tout et se réunissant beaucoup. La pétition de quelques habitants désirant qu'une borne-fontaine soit déplacée, par exemple, suffit à provoquer une réunion extraordinaire !

Les questions scolaires et religieuses, souvent liées, sont fréquemment à l'ordre du jour. Nous sommes en période de Concordat, et les établissements confessionnels accueillent un grand nombre d'élèves, le « public » étant apparemment en train de se constituer sous l'impulsion de la loi Guizot. Nombreuses sont les délibérations faisant état d'achats de nouveaux meubles pour les écoles communales et le collège, le recrutement de nouveaux enseignants, etc.

Au Conseil du 11 janvier 1843 est donnée lecture de la pétition des habitants du quartier Saint-André qui prétendent qu'on a détourné la volonté d'un riche et généreux donateur. M. Pougnet de Sepvret aurait en effet vendu, à un prix bien inférieur à sa valeur, un jardin de sept ares qu'il possédait en face l'église Saint-André, à condition que l'acheteur –le curé– en transfère la propriété à la fabrique de sa paroisse, et que ce jardin devienne une place publique. Or, M. le curé Maupiou a disposé du jardin en faveur des Frères des Ecoles Chrétiennes, et un « monastère » est en train de se construire...

Notables attachés au droit de propriété, les élus sont unanimes à déclarer qu'ils n'interviendront pas : quoiqu'ils pensent de l'affectation du terrain, M. le curé peut disposer comme il le désire d'un bien qu'il a acquis... Le curé Maupiou est toutefois amené à venir préciser devant le Conseil, en mai 1844, ce qu'il compte faire du terrain. Il expose qu'il a disposé de la majeure partie du jardin au profit des Frères des Ecoles Chrétiennes et que l'établissement scolaire en cours de construction sera « la consolation de sa vieillesse ». Une petite portion du terrain reviendra à la ville de Niort après son décès, il se réserve l'usufruit d'un cabinet bâti dessus.

Les Frères ne tardent pas à ouvrir quelques classes... et à concurrencer les écoles communales. Ce serait de « bonne guerre » si certains ecclésiastiques ne faisaient pas pression sur des élèves du public pour les inciter à s'inscrire dans leur école... Voyons plutôt la délibération du 23 avril 1845, au titre « Plaintes des instituteurs communaux contre les Frères de la Doctrine Chrétienne ». Le maire donne lecture d'une lettre du directeur du Quartier Nord, M. Vijoux : *Dans l'intérêt de l'école communale que je dirige, je crois devoir vous faire connaître les faits suivants. Quelques jours après l'ouverture de l'établissement des Frères de Saint-André, le directeur arrêta un de mes élèves (Boinot Théophile) ; il le fit entrer dans son établissement, lui montra des tableaux de dessin, en lui disant : « Venez donc en classe chez nous, je vous apprendrai à en faire des semblables et je vous fournirai tout ce qui sera nécessaire. Je vous en apprendrai autant dans deux mois que vous en avez appris chez votre maître...* Le directeur prie par deux fois la mère de cet élève de venir le visiter ; mais Théophile ne change pas d'école.

Même scénario avec le jeune Eugène Vergnon : « Le directeur lui demanda s'il voulait aller à son école, lui montra de beaux tableaux de dessin, en lui disant qu'ils sont faits par de petits enfants. Il l'envoya chercher sa mère qu'il engagea à placer son fils chez elle, offrant de lui donner tous les livres et même une boîte de mathématiques, mais cette femme lui répondit qu'elle le trouvait bien où il était. Eugène Vergnon, qui demeure à côté de l'Ecole des Frères, est interpellé encore deux fois « à la mi-carême » et « quelques jours plus tard ». Le directeur ironise car l'enfant ne connaît pas encore le système métrique...

Apparemment, le même frère fait le mardi de Pâques une démarche malheureuse en demandant au jeune Bouteiller, qu'il a aperçu à la messe, de venir le voir « en lui promettant une image ». Bouteiller tait d'abord son nom, puis, interrogé, il fait « connaître la profession de sa mère qui dirige la salle d'asile du Nord (c'est-à-dire l'école maternelle communale du quartier). Alors « le frère rougit, ne dit plus rien à cet enfant et le laissa partir sans lui donner l'image promise ».

L'élève Arnault, quant à lui, avait quitté l'école communale pour celle des Frères de la Doctrine Chrétienne, mais au bout d'une semaine, était revenu chez son maître M. Vijoux... revirement que n'accepte pas le frère directeur, puisqu'il n'hésite pas, à la messe dominicale, à faire chercher Arnault par un de ses élèves pour le ramener sur les bancs réservés à son école. Arnault résiste, puis, pour être agréable au camarade qui est venu le chercher, et auquel « on a promis la croix » en cas de réussite... accepte de se rendre à l'école. Là, « le frère lui fit de belles promesses pour le faire rester chez lui, mais l'enfant refusa et rentra à l'école communale le lendemain ».

Le directeur de l'école du Nord termine son courrier en citant les noms des huit autres élèves « qu'on a essayé de m'enlever par les mêmes procédés ».

M. Villain est le directeur de l'école communale du canton Sud. Il a écrit également une lettre qui est lue après celle de son collègue. Dans le quartier Sud, les pressions ont apparemment franchi un degré de plus : don « forcé » de livres, dénigrement des instituteurs communaux, gros mensonges... et essais pour attirer dans l'école des « premiers de la classe » qui donneraient le bon exemple...

Ainsi, le jour de Pâques, Alphonse Lavie se voit remettre par les frères « huit livres en lui disant qu'il les paierait quand il le pourrait ». Aussitôt que la mère de cet enfant (qui est domestique et ne se trouve pas au foyer quand l'enfant est intégré dans l'Ecole des Frères) eut appris ce changement de classe, elle « reporta aux frères les livres qu'ils avaient donnés et renvoya son fils chez moi ».

Pendant le court séjour que fait Alphonse Lavie chez les Frères, le directeur arrive à lui faire avouer le nom de l'élève premier en écriture dans la classe de M. Villain. Il s'assure ensuite auprès de deux autres de ses élèves, Roy et Fruchard, « si Lavie a dit vrai » en nommant Noël Adolphe.

Le 24 avril, avisant deux élèves de M. Villain au cours de musique de la Société Philharmonique, les deux frères directeurs les soumettent à un petit interrogatoire. Ils désirent en particulier connaître le nombre des élèves fréquentant l'école communale. Charles Galland et Théodore Chaband, pour justifier leur refus de quitter leur école, avancent le coût des livres. « Alors le frère leur dit : cela est bien vrai, maintenant nous en recevrons bien à qui nous donnerions les livres ». « Il parla aussi à ces enfants d'une magnifique croix d'or qu'il donne en récompense à ses élèves et Charles Galland dit même qu'il ajoute : « Je donne 5 francs à qui mérite cette croix » et encore « M. Villain vous donne une somme d'argent à la fin de l'année ? Et comme l'enfant lui fait connaître qu'il avait seulement un prix, le frère lui dit que ce n'était pas grand-chose ».

Le même jour, quatre élèves de M. Villain rencontrant un Frère route de Fontenay se voient demander ce que leur maître enseigne. « Les enfants ayant répondu à sa demande, il leur dit que ce n'était rien en comparaison de ce qu'il enseignait lui-même ».

On ne peut guère faire mieux... ou pire ! Et voici le « dispositif » de la décision du Conseil municipal au sujet de cette affaire : « Sur l'interpellation d'un membre qui fait observer qu'il pourrait y avoir au moins exagération dans les faits articulés, M. Le Maire déclare qu'il a cru devoir faire une enquête préalable et que 24 enfants interrogés par lui, ont non seulement confirmé ces faits, mais les ont encore aggravés ou en ont fait connaître de nouveaux.

Le Conseil, considérant qu'il est de son devoir de veiller sans relâche au maintien de la prospérité des écoles communales que menacent les manœuvres signalées ci-dessus, et contrairement à l'avis de quelques-uns de ses membres qui pensent que l'affaire est purement administrative, décide que le procès-verbal de la séance contiendra mention du blâme sévère qu'il croit devoir infliger à ces actes honteux ; et exprime le vœu que M. le Maire transmette immédiatement les plaintes de MM. Les instituteurs communaux et le résultat de l'enquête qu'il a faite lui-même, à M. le Préfet des Deux-Sèvres, et à M. le Recteur de l'Académie, avec prière d'aviser à la répression qui lui appartient. »

Les délibérations suivantes ne font état d'aucun nouveau problème concernant les Frères de la Doctrine Chrétienne. Ils sont tout juste cités dans une délibération du 9 février 1847 où, sollicité pour donner son avis sur le don qui va leur être fait par M^{me} veuve Labouterie, le Conseil décide... de ne pas s'en mêler. Voit-il pour autant d'un bon œil la création d'écoles confessionnelles ? Non, car peu de temps après, il donne un avis défavorable à l'établissement à Niort de trois sœurs de la Congrégation des Filles dites de la Croix Saint-André, qui souhaitent enseigner dans le quartier des Trois-Coigneaux, et à l'acceptation d'un don qui leur serait fait par la demoiselle Moriceau. Au rapporteur qui avance la nécessité d'instruire les enfants pauvres de ce quartier, le maire répond que les religieuses sont un obstacle à la prospérité des écoles laïques et qu'elles n'offrent pas les mêmes garanties que les instituteurs communaux. Ceux-ci doivent pour leur part obtenir un certificat de capacité et de moralité, ainsi que le consentement du Comité local et du Comité supérieur de l'endroit où ils comptent s'établir. Habilitées à enseigner avec une simple lettre de leur supérieure, les religieuses se « placent hors du droit commun ».

Cet article écrit et publié en 1996 dans « Ecrits d'Ouest » ajoute « La guerre scolaire dont se fait l'écho le Conseil municipal de Niort n'est pas éteinte si l'on en juge par les récentes réactions provoquées par le projet d'abrogation de la loi Falloux, qui sera votée en 1850. Reconnaissons qu'heureusement on n'use plus des mêmes procédés pour attirer les élèves ! »

Les registres évoquent aussi une autre bataille autour de l'école qu'aujourd'hui partisans de l'école laïque comme partisans de l'école privée ne voudraient plus mener : celle de la mixité. A maintes reprises, le Conseil s'émeut de la pauvreté de la classe protestante créée par le Consistoire (qui sera municipalisée en fin de siècle). Cette classe –ironie- se tient rue Maintenon. L'impossibilité de recruter un second maître oblige un seul enseignant à faire la classe aux garçons et aux filles mélangés, « état de fait très préjudiciable à leur moralité ».

Peu de lignes en revanche sont consacrées à la « découverte » - qui semble bien tardive – du fait que l'école communale du Nord proche du quartier de garnison est mitoyenne d'une maison de prostitution et que le mur n'étant pas très haut, les élèves en récréation sont « témoins de scènes scandaleuses ». Le propriétaire de la maison, alerté, assure rapidement le Conseil qu'il surhaussera le mur à ses frais, et l'affaire en reste là. Elle ne semble pas avoir ému les édiles autant que celle de l'épouvantable promiscuité dont souffrent, à leur avis, les petites Réformées...

JOCELYNE CATHELINEAU



Ad79 40 Fi 18081 – Niort, fête des écoles sur la place de la Brèche

Étonnant ! 11 août 1841

Council serait appellee
Le conseil adopte du conseil
Sur la proposition d'un membre, Le conseil décide
que des deux pieces de canon qui sont dans l'église St Martin
seront envoyées et engage M. le maire à
s'entendre à cet égard avec M. le préfet.
M. le maire à cet égard avec M. le préfet
et leur remis à l'ordre du jour, M. le président
et leur remis à l'ordre du jour, M. le président

Extrait du registre des délibérations municipales (archives municipales de Saint-Maixent-l'Ecole)

Remise des canons : Sur la proposition d'un membre, le conseil décide que les deux pièces de canon qui sont dans l'église St Martin seront envoyées et engage M. le maire à s'entendre à cet égard avec M. le préfet.

Mais que faisaient ces deux pièces de canons dans l'église Saint-Martin ??

Quand les vélocipèdes sillonnaient Saint-Maixent



(Le-randonneur.eu)

La ville de Saint-Maixent organise à 14 heures, le lundi 9 août 1869 des courses de vélocipèdes. Un vélocipède est un moyen de déplacement, le plus souvent à deux roues, de diamètre inégal. À l'origine, il n'y a pas de pédales et ce n'est qu'avec les pieds que l'on peut le faire avancer. Il y a sous le Second Empire un véritable engouement pour cet objet qui est à l'origine du diminutif « vélo ».

Plusieurs catégories sont organisées. On propose une course de vitesse de 3000 mètres pour les vélocipèdes de moins d'un mètre de haut. L'inscription coûte 2 francs et le gagnant reçoit 50 francs. Une surprenante course de lenteur est ouverte aux personnes disposant d'un vélocipède de moins de 90 centimètres. Il s'agit de concourir sur 100 mètres. Le vainqueur peut espérer recevoir 20 francs pour une inscription fixée à 1 franc. On peut également recevoir un objet d'art dans une course d'obstacles. La journée compte aussi une course pour femmes de 200 mètres où la meilleure reçoit un « magnifique bracelet ». Enfin, une dernière série est organisée avec une « course de vélocemén » est proposée aux plus sportifs. L'épreuve de 300 mètres doit obligatoirement être tentée en « tenue de jock ». Le droit d'entrée fixé à 10 francs permet d'offrir $\frac{3}{4}$ des inscriptions de cette course au premier et $\frac{1}{4}$ au second.

AD79, *Le Mémorial de l'Ouest* n° 93, 27 juillet 1869

À travers les actes : le viager



Depuis quelques années, les agents immobiliers constatent le retour du viager comme mode d'acquisition d'un bien immobilier. A vrai dire, c'est une pratique ancienne. Parfois, c'est constraint par l'âge et la pauvreté que le propriétaire se résout à procéder ainsi. Il s'agit bien d'une vente de subsistance.

Le 2 juillet 1806, devant le notaire saint-maixentais Gibault, Françoise Laurent veuve du tailleur de pierres Jean David vend à Pierre Brault cordonnier et Marie Ursule Vien sa femme, deux maisons se joignant rue Jean Jaurès, à proximité immédiate de la porte de la Trouillette. Les maisons sont modestes, chacune étant composée d'une pièce en terre battue au rez-de-chaussée et d'une chambre sous la charpente au premier.

L'acte est consenti pour la rente viagère de 4 kilogrammes « de pain blanc de bonne qualité par semaine », 30 fagots annuels, le paiement par les preneurs des impôts et d'une rente de 4 francs.

BENOIT SANCE

Enigme n° 14 : que suis-je ?



Objet appartenant à la commune de Saint-Maixent-l'Ecole, exposé lors des Journées du patrimoine (septembre 2025)

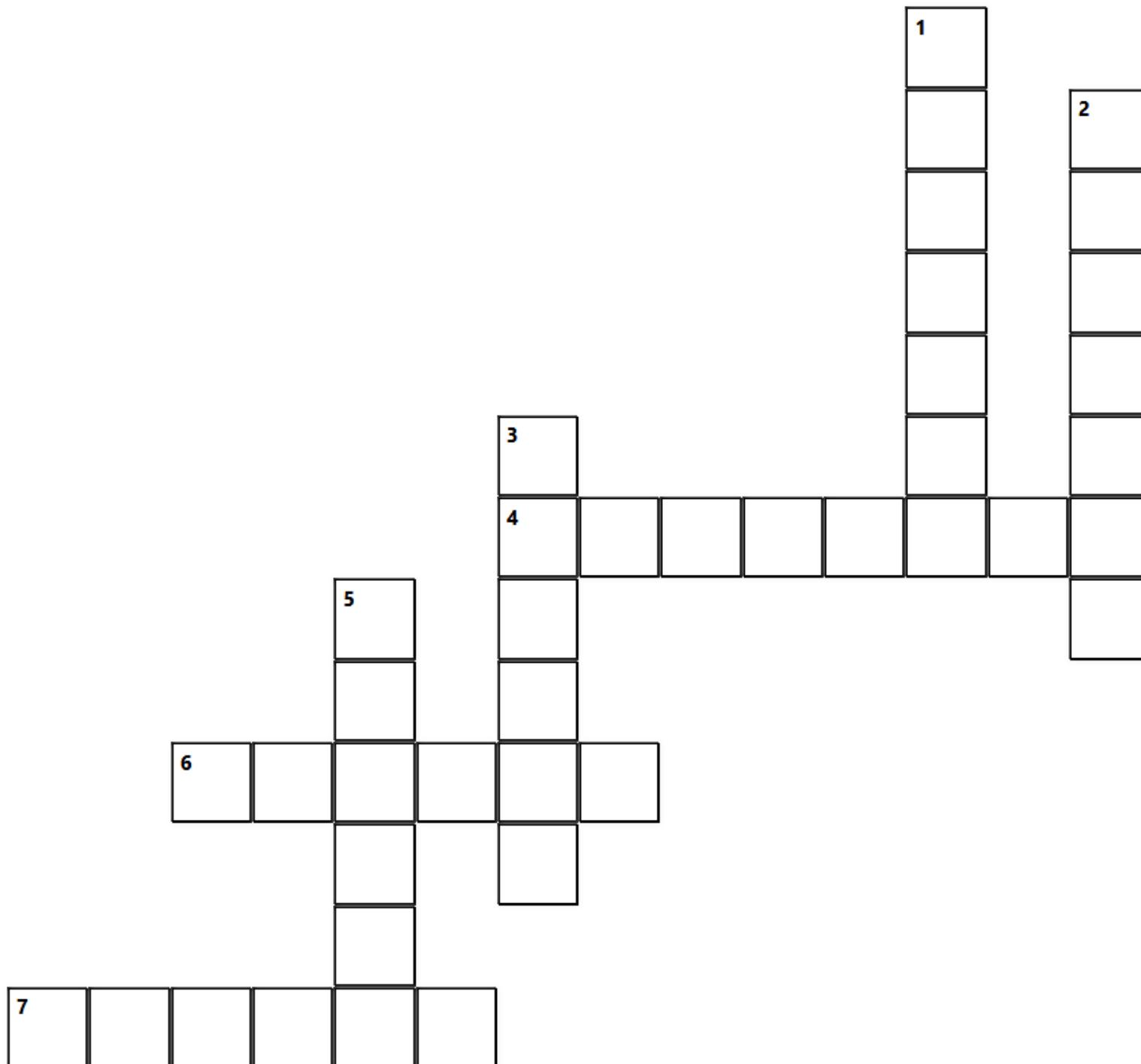
Réponse à l'énigme n° 13 :



Ancre sur la tombe n° 1184 du cimetière ancien

Epitaphe : *A la mémoire de Georges Bonneau lieutenant d'infanterie de marine décédé le 21 août 1898 à l'âge de 27 ans.*

Ici repose sous cette pierre un brave et brillant officier modeste autant que débonnaire à l'âme ardente au cœur guerrier. Aux douleurs, aux regrets de sa famille entrez passants qui comme nous formez en Dieu l'espoir. Soyez compatissants faites une prière pour ce vaillant soldat victime du devoir.

*Mots croisés*Les statues dans Saint-Maixent

1. Défenseur de Belfort
2. Chirurgien, a donné son nom à une place (disparue)
3. Fondateur du monastère de Saint-Maixent
4. Dans le gouvernement de la Défense Nationale ; en remerciement de son soutien à l'implantation de l'Ecole Militaire d'Infanterie, la ville de Saint-Maixent donne son nom à une rue
5. Député, maire de Niort, obtient le transfert de l'Ecole d'Application d'infanterie à Saint-Maixent
6. Roi des Francs, statue placée sur un mur de l'abbaye
7. Placée en haut des allées, puis sur la place du Marché, fondu sous l'Occupation

Solutions en fin de journal

Travaux au local de l'association

Les travaux au local n'ont pas beaucoup avancé pendant la période estivale, ayant principalement consisté en l'évacuation de "quelques" gravats : les deux faux-plafonds en plâtre des deux pièces au 1^{er} étage et de tous les petits bois sous le plâtre.

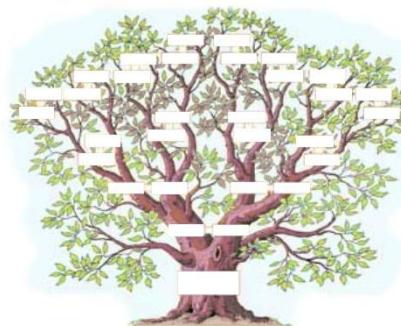


Grâce au soutien logistique paternel (en résumé on a beaucoup regardé parce qu'on ne savait pas faire 😊) nous avons récupéré un point d'eau ; il fallait changer tout le tuyau d'arrivée d'eau après le compteur et raccorder aux tuyaux en cuivre dans la future cuisine en supprimant le tuyau en plomb.

Pour l'électricité, on avait juste oublié de raccorder la terre...

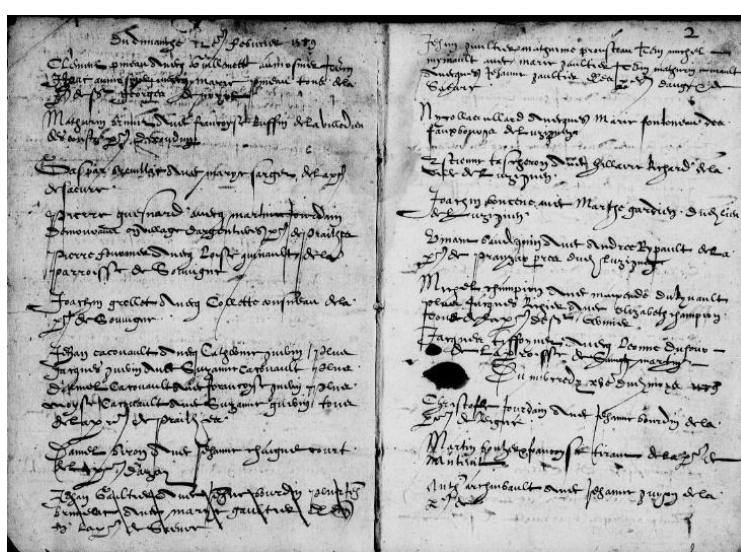
La prochaine campagne de travaux va consister à retirer tous les clous dans les poutres (qui retenaient les petits bois), piquer tous les murs qui sont recouverts de ciment et ensuite les enduire à la chaux.

Val de Sèvre Généalogie

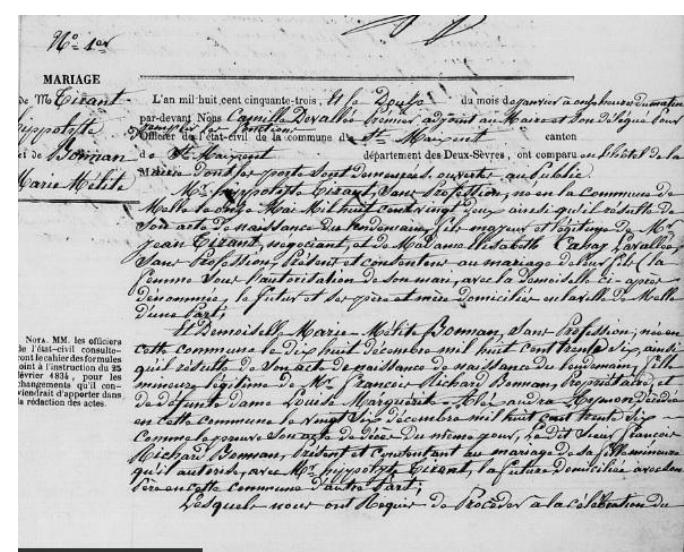


Assemblée Générale le samedi 22 novembre à partir de 9 h 30
salle Rabelais à Saint-Maixent-l'Ecole

L'association qui fêtera ses dix ans l'année prochaine continue de vous proposer toutes les semaines une aide à la généalogie (mardi après-midi et samedi matin). C'est aussi un lieu d'échanges conviviaux pour préparer des travaux à thèmes et des conférences sur l'histoire locale et son patrimoine.



Registre des mariages protestants
Saint-Maixent (1589) – ad79 en ligne



Registre des mariages, Etat-civil
Saint-Maixent (1853) – ad79 en ligne

Les journées du patrimoine à Saint-Maixent-l'Ecole (septembre 2025)

Le Garde Chauvin est une Association Napoléonienne Charentaise. Les membres cherchent à faire revivre l'histoire en endossant des uniformes d'ouvriers militaires de la marine, de matelots et artilleurs de marine du Premier Empire.

L'association est créée en **1986** par trois passionnés d'histoire : Messieurs *Jean-Noël MARTIN, Patrick FOULQUIER et Daniel DIEU*.

Le mot *chauvin* a pour **origine** un des plus braves soldats de la République et de l'Empire, *Nicolas CHAUVIN*, de son vrai nom *Jean PETY*, né à Lalinde, en Dordogne.

Il se serait engagé en 1788, à l'âge de 18 ans, dans le régiment de Bourgogne (qui deviendra le 59^e Régiment d'Infanterie de ligne en 1791), auquel appartient la fameuse *Batterie des hommes sans peur* qui fit le siège de Toulon, et composée pour partie de Rochefortais.

D'après **ARAGO**, il aurait fait toutes les campagnes de l'Empire, reçu dix-sept blessures, "toutes par devant", eu trois doigts amputés, une épaule fracturée, le front horriblement mutilé, et obtenu, pour prix de ses services, un sabre d'honneur, le ruban rouge et deux cents francs de pension.

L'association est récompensée par le prix *Jehan de Latour de Geay* 2008 de l'Académie de Saintonge.

<https://www.garde-chauvin.com/l-association>

ancgardechauvin@gmail.com

Facebook : Le garde chauvin

Photographies : La Royale (Christelle Nordey-Sancé)



Daniel Dieu, président (*Lumière Céleste*, commandant)



Tire-bourre (artilleur), la Franchise (ouvrier), La Pérouse (flottille)



Campement des ouvriers de marine



Campement des artilleurs (*Lumière Céleste*, commandant, *La Plume* adjudant, *La Gabelle*, sergent, le chirurgien et un artilleur)



Revue des troupes



Défilé vers le marché



Conférences (Michel Bord, Laurent Delenne, Benoit Sancé-Main Gauche) entourés par deux ouvriers de marine, Personne et Crochet



Sur la passerelle (Patrick, Personne, Carnage Crochet et Main Gauche)



Discours de Stéphane Baudry, maire de Saint-Maixent-l'Ecole pour l'inauguration de la plaque pour Germain Le Charpentier, offerte par le Souvenir Napoléonien en présence de Michel Bord, président de la délégation Poitou-Charentes



Tir au canon sous les yeux de l'artilleur Tire-Bourre



Tir au fusil sur la passerelle



Le Trusquin (tambour), Carnage (ouvrier), La Pérouse (44^e équipage de flottille)



*Baptême après son tir de canon de *La Purge**



Le Trusquin



Nettoyage des fusils (Main Gauche, Personne, Carnage, un visiteur et Patrick)



Les Conférences du BRHAM

contact : brham.mauleon@gmail.com

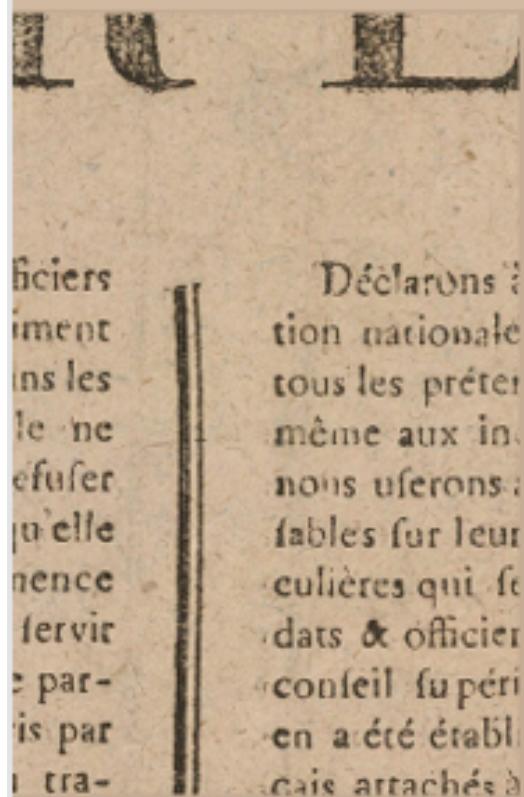
Samedi 18 octobre 2025 ● 14 h 30

Cinéma Le Castel ● Mauléon

1792 : la première révolte. Les prémisses de l'insurrection vendéenne

Par Jean-Philippe Poignant

Historien amateur, membre du Cercle
Généalogique des Deux-Sèvres, vous fait
découvrir cet événement oublié



Séance de dédicaces

Sabrina Kiefner

Romancière, passionnée par l'histoire des femmes

Bruno Griffon de Pleineville

Historien, spécialiste de la Révolution française

Bernard Aumond et Xavier Maudet

Historiens, spécialistes de la contre-révolution à Châtillon

Alain Bremaud

Concepteur d'un jeu de société historique

TARIFS 4 euros (uniquement chèques ou espèces)
gratuit (adhérents du BRHAM et - 18 ans)

